



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 22241

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle des ONG françaises face aux défis du développement. L'aide au développement, dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives de développement durable, se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié avec l'apparition de nouveaux modes d'intervention. Très actives, les organisations non gouvernementales (ONG) sont devenues de véritables co-acteurs du développement que ce soit pour des actions de long terme, pour agir dans l'urgence ou encore dans le plaidoyer. Face au rôle croissant occupé par les ONG, notamment anglo-saxonnes, dans les dispositifs de solidarité au niveau international, peu d'ONG françaises sont en mesure de se déployer et de se rendre audibles avec la même intensité. Une consolidation et une revalorisation de la place et du rôle des ONG françaises au niveau international sont devenues nécessaires. Aussi, un avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) recommande d'étoffer leur mission de plaidoyer. À cette fin, le CESE prône une plus grande visibilité du plaidoyer au niveau national et international par des messages porteurs afin de faire progresser les causes défendues et participer ainsi au rayonnement de l'action de notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La participation des ONG françaises aux grands débats internationaux contribue de manière significative au rayonnement de la France. Le MAE s'attache ainsi dans le cadre de la relation régulière qu'il entretient avec les ONG à encourager et à soutenir les missions de plaidoyer des ONG françaises à l'international. Comme l'a montré la campagne internationale pour interdire les mines anti-personnel, menée par Handicap international et récompensée par le prix Nobel de la paix, ou plus récemment la mobilisation des ONG en faveur d'un traité sur le commerce des armes, l'interaction entre ONG et diplomatie française représente un enrichissement mutuel. Dans le cadre des cofinancements alloués aux ONG par l'AFD, une partie des crédits est dédiée à l'objectif d'appui aux initiatives de plaidoyer à l'international des ONG françaises. L'enveloppe budgétaire destinée à soutenir les initiatives des ONG sera doublée au cours du quinquennat, conformément à l'engagement du Président de la République témoignant de la reconnaissance et de la confiance qui leur sont accordées. Le renforcement de la visibilité du plaidoyer des ONG passe par un effort de communication et par des actions de sensibilisation et d'éducation au développement en France. L'AFD cofinance les projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale afin de contribuer à informer et sensibiliser le grand public et à accroître la compréhension des enjeux du développement et de la mondialisation.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22241

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3131

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4931